

détails du commerce des fourrures, dont les secrets ne seront jamais connus que par l'ouverture d'un chemin de fer ; mes rapports avec les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson me prouvent que, tout causeur, tout hospitalier et tout affable que l'employé puisse être, demandez-lui, par exemple, si la loutre devient rare, il vous répondra infailliblement : " Oh ! très rare, excessivement rare ; le poste n'est nullement profitable et n'est maintenu que dans l'intérêt des sauvages." Je n'ai jamais rencontré un officier admettant que son poste était profitable à la compagnie, de sorte qu'à prendre leur parole, on serait porté à croire que la compagnie n'est qu'une institution philanthropique et patriotique colossale, payant \$20.000 par année au gouvernement canadien pour le simple privilège de nourrir les sauvages de la baie d'Hudson qui ne tombent pas sous l'effet de nos traités. Je ne puis parler des Sauvages ; mais j'ai la plus haute opinion des Esquimaux, de ceux surtout qui n'ont eu que peu de rapports avec leurs frères blancs : leur aptitude à la civilisation et leurs dispositions naturelles sont aussi éminemment bonnes que possible."

Il ajoute que le commerce entier de cette région, qui se trouve sous la juridiction du Canada, est entre les mains de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des compagnies de pêche à la baleine des Etats-Unis.

Il trouve digne de remarque — et l'on ne peut nier qu'il ait grandement raison — que, jusqu'à présent, nul Canadien n'ait profité du développement des ressources de ces contrées, sauf ceux qui ont pu être actionnaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Enfin, il conclut de la manière suivante, conclusion que je prierais mes lecteurs de ne pas oublier :

" Dans un rapport précédent, j'ai attiré l'attention sur le fait que la colonie de Terre-Neuve percevait les droits de donane sur les articles consommés dans la partie du Labrador qui appartient au Canada. *Fort Chimo* est clairement dans les limites de la puissance, et c'est un point de distribution pour plusieurs autres stations ; cependant les droits sur toutes les marchandises du navire qui approvisionne ce poste sont perçus par le gouvernement.